HORIZONS •
Mardi
23 Octobre 2007

LUTTE CONTRE LE TERRORISME, BLANCHIMENT D'ARGENT ET TRAFIC DE DROGUE

La police algérienne au diapason d'Interpol

La collaboration tous azimuts de la police algérienne, à l'heure des grandes mutations, dans les investigations que mène l'organisation internationale d'Interpol semble en constante progression et efficace, à plus d'un titre.

La lutte antiterroriste, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et l'immigration clandestine sont entre autres les domaines les plus sensibles dans lesquels les éléments de la sûreté nationale interviennent en cohérence avec la police internationale.

Pour constater de près les capacités d'intervention et les activités de la police algérienne dans le cadre du réseau d'Interpol, une rencontre d'étude et d'information sur l'organisation se tient depuis hier, à l'Institut national de la police criminelle, à Alger, en présence du représentant d'Interpol au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'expert égyptien, Houssam Abdelatif.

Le directeur de la police judiciaire, Ladj Rabah, qui a procédé à l'ouverture de cette rencontre a souligné que l'entreprise de pareille manifestation, la première du genre dans les régions précitées, traduit l'importance et à la fois l'intérêt que voue l'organisation d'Interpol à la police algérienne. Outre la bonne représentation d'Interpol en Algérie, le commissaire divisionnaire Ladj a fait savoir au cours de son allocution inaugurale que l'objectif essentiel visé par l'organisation de cette rencontre est de faire connaître les activités du Bureau central national d'Interpol algérien (BCNI) à ces partenaires étrangers. Aussi, « cette rencontre permettra aux officiers de la police judiciaire de s'imprégner des missions et activités d'Interpol », dira encore le directeur de la PJ. Soutenant les dires de son prédécesseur, le représentant d'Interpol en Afrique du Nord et au Moyen-Orient confirme que sa présence à ces journées d'études qui prendront fin aujourd'hui, a pour seul but de superviser les activités et les moyens dont dispose le bureau d'Interpol en Algérie. Ainsi donc, les statistiques données par le BCNI relatives à ces interventions menées en collaboration avec la police internationale, indiquent que les activités du Bureau en question s'intensifient davantage.

Photo : Slimene S. A.

A titre d'illustration, le tableau brossé par Interpol Algérie note que cette dernière a eu à traiter, conjointement avec Interpol 400 affaires liées au trafic de drogue en 2006, contre 319 en 2004. Les deux parties ont traité, ajoute-t-on, 180 dossiers liés à la résidence illégale en 2004 et 292 autres dossiers du même fléau, l'an dernier.

«LE DOSSIER HATTAB ENTRE LES MAINS DE LA JUSTICE»

Les affaires inhérentes aux actions terroristes, passées en revue par les organismes en question sont de 199 en 2004 et 58 en 2006. Sur ce point précis (terrorisme), le chef du bureau national d'Interpol Algérie, Abed Benyamina, a fait savoir qu'aucune affaire relevant du domaine n'a été traitée entre les deux parties au cours de l'exercice 2007. Manière pour lui de dire que les affaires détectées au plan interne se traitent à l'intérieur du pays et qu'elles ne figurent point dans les échanges qui s'effectuent avec l'Interpol.

Aux yeux du premier responsable d'Interpol en Algérie, « la Constitution algérienne ne permet pas l'extradition et que l'Algérie a adopté le principe de juger les inculpés et non les extrader ». Dans le même chapitre du terrorisme, interrogé lors d'un point de presse donné en marge de la rencontre en question, sur le dossier du désormais terroriste repenti, Hassan Hattab, Ladj Rabah indique que le rôle de ses services, (la police judiciaire) dans cette question est bel et bien terminé et que « le dossier de Hattab est entre les mains de la justice algérienne. Et à cette dernière de trancher », dira le directeur de la PJ.

Au sujet des terroristes algériens recherchés par Interpol, cet officier supérieur de la police qui ne détient pas, dit-il, le chiffre exact, a reconnu cependant qu'«il y a actuellement des Algériens recherchés par les services d'Interpol». S'agissant de la lutte contre le fléau des temps modernes, communément appelé la cybercriminalité, Ladj Rabah fera savoir qu'un groupe de travail s'occupe actuellement de l'élaboration d'un cadre juridique à même de contrer le phénomène.

■ M. Kechad

LE DIRECTEUR DU BUREAU D'INTERPOL ALGÉRIE À PROPOS DE L'EXTRADITION DE KHALIFA

«Ce n'est pas des prérogatives d'Interpol»

L'extradition de Grande-Bretagne du principal accusé dans le procès de la caisse de l'ex-banque El Khalifa, Rafik Abdelmoumen Khalifa, condamné à perpétuité par le tribunal criminel de Blida, au mois de mars dernier, n'est pas, semble-t-il, des prérogatives des échanges entre la police algérienne et l'organisation Interpol.

C'est ce qu'a expliqué, hier, le directeur du bureau d'Interpol Algérie, Abed Benyamina, en marge des travaux des journées d'études et d'information sur l'organisation Interpol. Invité par les journalistes à donner plus de détails sur cette question, M. Benyamina dira qu'«il ne faut pas confondre entre les accords bilatéraux et multilatéraux et que l'organisation Interpol n'est pas sollicitée pour intervenir dans cette affaire».

Et le représentant d'Interpol en Algérie d'enchaîner : « Le dossier de l'extradition de Khalifa est entre la justice des deux pays concernés, conformément aux accords bilatéraux y afférents conclus entre eux. »

■ M. K.